



TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

## **Opération Grand Site de France**

Le magnifique paysage de falaises entre Saint-Jouin-Bruneval et Fécamp est en lice pour être labellisé Grand Site de France. Aux côtés du Département de la Seine-Maritime qui porte la candidature, Le Havre Seine Métropole s'engage pleinement dans une démarche de préservation durable de ce trésor naturel, fortement identitaire de notre territoire et point d'attraction touristique majeur.



*Falaises, Le Tilleul-Étretat*  
©VINCENT RUSTUEL - ANGELS'SEA STUDIO - LHD

## **Des paysages à protéger**

**Les falaises de la Côte d'Albâtre** constituent une grande partie de la façade maritime de la communauté urbaine. Pour le site visant le label, **13 communes sont concernées dont 6\* appartenant à la communauté urbaine**. Réputées dans le monde entier, admirées par près d'un million de visiteurs chaque année,

parcourues par les randonneurs, les falaises de la côte d'Albâtre servent aussi d'écrin à une activité agricole diversifiée. Ce territoire exceptionnel mérite donc d'être protégé et de bénéficier des aménagements qui préservent durablement son paysage tout en améliorant l'accueil des visiteurs. La démarche d'obtention du **label Grand Site de France** a été lancée auprès de l'État en 2013. La labellisation est espérée à l'horizon 2021. Synonyme d'attractivité touristique accrue, **la démarche vise avant tout la restauration et la protection de la qualité paysagère du site.**



***\*Les 6 communes de la Communauté urbaine concernées par la démarche Grand site***

Saint-Jouin-Bruneval, La Poterie-Cap-d'Antifer, Le Tilleul, Étretat, Bordeaux Saint-Clair, Bénouville



*Falaise, Antifer*  
©PHILIPPE BRÉARD

## **Concilier protection et activités**

---

La démarche a d'ores et déjà donné lieu à plusieurs actions dont un diagnostic portant sur :

- Les richesses naturelles
- La qualité du paysage
- L'organisation agricole (80 % du site est composé de surfaces agricoles)
- Les déplacements
- Le stationnement

Portée par 13 communes\*, l'action se veut ambitieuse en vue de préserver un paysage remarquable et fragile, tout en valorisant ses atouts patrimoniaux, y compris ceux méconnus ou moins visibles des habitants comme des visiteurs.

Les démarches de **développement durable** engagées vont permettre de mieux diffuser et gérer les flux de visiteurs en tenant compte de la fragilité des milieux naturels, de concilier cadre de vie et accueil touristique, de valoriser les patrimoines naturel et historique ainsi que l'action culturelle (dans la dynamique **Pays d'Art et d'Histoire**, par exemple).

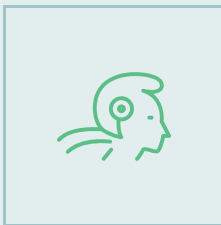


# Cultiver la diversité

**Les enjeux concrets de l'Opération Grand Site** sont nombreux :

- Circulation et stationnement dans les villages côtiers et les valleuses
- Protection et gestion des paysages et des milieux naturels soumis à la fréquentation et à l'érosion
- Régulation de la surpêche dans l'estran
- Valorisation du patrimoine bâti
- Développement de l'agrotourisme et du pécaturisme
- Conciliation des usages et mise en place d'une économie touristique durable respectueuse des habitants

Fierté qui a séduit bien des peintres et écrivains, les falaises, le plateau de grandes cultures et les valleuses jardinées ou sauvages forment un site déjà protégé au titre de **la loi de 1930** pour une grande partie de son territoire et qui abrite plusieurs **zones Natura 2000** et **Espaces naturels sensibles** du fait de sa foisonnante biodiversité. **Le label Grand Site** invitera chacun à redécouvrir ces richesses.



## ***Un label prestigieux***

Le label Grand Site de France est attribué par le ministre en charge de la Transition Écologique et Solidaire. Inscrit au code de l'environnement, il est décerné pour une durée de 6 ans renouvelable. Le label distingue une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long-terme. Parmi

les Grands Sites, citons : Baie de Somme, Pont du Gard,  
Puy de Dôme, Camargue gardoise, Marais Poitevin...